

Index égalité H/F

Présentation

L'index d'égalité salariale, instauré par la loi « Avenir professionnel » du 05 septembre 2018, vise à mesurer dans une entreprise le respect du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet index se décompose en cinq indicateurs :

- > Écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- > Écart d'augmentation ;
- > Écart de promotion ;
- > Augmentations au retour de congé maternité ;
- > Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

RDT13

Le calcul de l'index pour l'année 2019, donne un total de 93 points sur un maximum de 100 pour la RDT 13. Ce résultat atteste de l'engagement de la RDT 13 en matière d'égalité femmes hommes, à travers notre politique ressources humaines.



www.rdt13.fr

Site du personnel de la RDT13 - Extranet

- > PÔLE VOYAGEURS
- > PÔLE FERROVIAIRE
- > PRESSE
- > PLAN DU SITE
- > LOCATION AUTOCARS
- > CONTACT
- > MARCHÉS PUBLICS
- > MENTIONS LÉGALES
- > QUI SOMMES-NOUS?
- > RDT 13 100 ANS
- > NEWSLETTER
- > ACCESSIBILITÉ
- > RECRUTEMENT
- > MÉDIATION